



Adoption du programme de développement rural 2014-2020 du Poitou-Charentes

mercredi 23 septembre 2015, par [lpe](#)

La Commission européenne a officiellement adopté le Programme de développement rural (PDR) de la région Poitou-Charentes le 17 septembre 2015. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation d'environ 641 millions d'euros de fonds publics disponibles pour la période 2014-2020 dont 397,5 millions d'euros du budget de l'UE (soit 3,5 % de l'enveloppe octroyée à la France). Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de près de 45 millions d'euros.

Le programme soutiendra des projets de modernisation et développement pour environ 1 330 exploitations et vise 1 050 exploitations gérées par des jeunes agriculteurs afin de garantir le renouvellement générationnel.

Sont également envisagées des actions de formation pour 4 820 participants, des services de conseil personnalisé pour 2 025 bénéficiaires et des opérations de coopération dans des domaines très divers (33 projets).

La région Poitou-Charentes met l'accent sur l'excellence environnementale qui figure comme critère de sélection de la grande majorité des mesures. Avec l'objectif de réduire l'empreinte des activités agricoles sur l'eau, le sol et la biodiversité, le programme mobilisera environ 171 millions d'euros pour les mesures agroenvironnementales et climatiques (10 % de la surface agricole y sera concernée). 46 000 ha seront soutenus pour le maintien ou la conversion à l'agriculture biologique. La population rurale concernée par les stratégies de développement local est de 600 000 habitants.

Le développement rural est le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC), mettant à la disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres.

En France, au cours de la période 2014-2020, la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), doté de 11,4 milliards d'euros, cofinancera 22 programmes pour les 21 régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire.

Fiche détaillée [à consulter ici](#)